

Arrêté du maire

N° 2026-A-274 Temporaire

Objet : Fermeture des plateaux d'évolution Lucien Morane et Mirande Cataldi, le 29 mai 2026, de 8h00 à 17h00

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'organisation d'une journée sportive portée par le CDOS 77 sur les complexes Lucien Morane (terrain synthétique et plateau d'évolution) et Mirande Cataldi (gymnase et plateau d'évolution) le vendredi 29 mai 2026, de 8h00 à 17h00.

CONSIDERANT le nombre d'enfants attendus lors de cet évènement le vendredi 29 mai 2026, de 8h00 à 17h00.

CONSIDERANT la nécessité de réserver les plateaux d'évolution Lucien Morane et Mirande Cataldi exclusivement pour cet évènement, étant dans l'incapacité d'accueillir des utilisateurs supplémentaires en pratique libre sur ces espaces le vendredi 29 mai 2026, de 8h00 à 17h00.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs sur les installations sportives de la commune.

ARRETE

Article 1 : Les plateaux d'évolution Lucien Morane et Mirande Cataldi seront exclusivement réservés à l'organisation de la journée sportive portée par le CDOS 77 le vendredi 29 mai 2026, de 8h00 à 17h00.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'une transmission à la Préfecture de Seine-et-Marne.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,

Monsieur le Directeur général des services de la mairie,

Monsieur le Responsable de la police municipale de Pontault-Combault,

Monsieur le Commissaire de police de la circonscription d'agglomération territorialement compétente,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel
de ville

077-217703735-20260505-2026-A-274-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026



Fait en mairie, le 5 mai 2026


Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault